N° 151 - Septembre

L'école et les parents

ÉDITO

Apprendre autrement mais pas sans moyens » ! L'année 2019-2020 a laissé des traces et notre département n'a pas été épargné. Une année marquée par une réforme du lycée non préparée, laquelle s'est traduite par de fortes mobilisations. Une année à jamais marquée par une pandémie mondiale qui impactera toute une société, et particulièrement l'école. Ces situations auraient dû aboutir à une réflexion plus globale, au "jour d'après", mais il n'en est rien. Nous allons devoir faire face à une carte scolaire marquée par des fermetures, des effectifs par classe importants, des carences de remplaçants… Bref un manque de moyens matériels et humains "Le jour d'après" aurait dû être celui d'une école bienveillante, d'une école à taille humaine, une école où l'enfant prime sur celui des logiques comptables. La situation inédite que nous avons vécue, aurait dû nous amener à une réflexion pédagogique plus profonde. Quelle limite aux outils numériques ? Quelle place à l'éducation sportive et culturelle ? Quels moyens à la santé ? Quelle place pour le débat citoyen à l'école?Ces questions seront au centre des débats éducatifs de l'année avec la mise en place des 2S2C (Santé/Sport/Culture/Civisme) et le lancement des "assises du numérique". Mais nous le savons, ces mesures ne marquent qu'un pas de plus vers un désengagement de l'état dans l'école. Elles ne servent qu'un objectif, celui d'une élite et non de l'intérêt général. Ce n'est pas de ce « jour d'après » que nous voulons ! Nous voulons une société où chaque élève trouvera sa place, où il s'épanouira, une société juste et équitable ! Pour en débattre, nous vous proposerons plusieurs rendez-vous toute l'année. Nous savons que nous pouvons compter sur chacun d'entre vous pour construire ensemble cette école du « jour d'après » que nous voulons pour nos enfants.

Nageate Belahcen
Présidente de la FCPE 94

Mobilisation au lycée R. Rolland, Ivry.

Comment nous joindre

Conseil Départemental des Parents d'Elèves
des écoles publiques du Val-de-Marne
27 rue Waldeck-Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
Tél : 01.46.77.83.80/07.67.27.83.54
Email : contact@fcpe94.org
www.fcpe94.org
Facebook : https://fr-fr.facebook.com/fcpe94/
Twitter : https://twitter.com/fcpe94

L'école & les parents - N° 151 - Septembre 2020
Editions du CDPE 94 – 27 rue Waldeck Rousseau 9460 Choisy-le-Roi
Tél : 01 46 77 01 01 - Courriel : contact@fcpe94.org - Site : https://fcpe94.jimdo.com
Directeur de la publication et gérant : Nageate Belahcen - Coordination : Lise Marchand
Rédacteurs : Blandine Hery, Anne Rouault, Nageate Belahcen, Lionel Barre, Valérie Moncourtois,
Chloé Mély-Dumortier, Gaëlle Angelosanto, Judith Lopes, Gwladys Guion-Firmin, Lise Marchand.
Crédit photos : Judith Lopes, Jean-Baptiste Taisne- Maquette : Stephane Assad - Imprimerie : La maison des impressions
Commission paritaire n° 0219G84859 - ISSN : 0291-669X

fcpe Val-de-Marne

Qu'est-ce que la fcpe ?

Fondée en 1947, reconnue d'utilité publique, la FCPE est une fédération nationale de parents d'élèves, de loin la première en nombre d'adhérents (310 000) et de représentants élus (près de 49 000). Elle est un outil pour les parents qui veulent être représentés dans les instances de l'Education Nationale : conseil d'école (en primaire), conseil de classe et conseil d'administration (collège/lycée), mais aussi commissions d'appel, d'affectation, de discipline, etc. Ce sont-là des prérogatives définies par les textes.

Qui n'a pas subi de fermeture de classes ? de non-remplacement d'enseignant ? de sureffectifs dans les classes ? Présente dans la plupart des établissements, la FCPE permet un travail sur le terrain, au quotidien : veille, informations, revendications, actions… pour servir l'intérêt des enfants, représenter les parents, et défendre l'enseignement public, seul garant de l'égal accès aux savoir pour tous.

La FCPE c'est aussi des valeurs fondamentales : égalité, laïcité, gratuité, mixité, droits de l'enfant, respect et dignité pour chaque enfant avec ses particularités, socialisation des tout-petits, respect des rythmes de l'enfant, tout enfant a les facultés d'apprendre, pédagogie rendant les élèves acteurs de leurs apprentissages, formation à l'esprit critique pour avoir des citoyens conscients et libres, orientation choisie vers une insertion professionnelle réussie, conditions d'étude sécurisantes, parents coéducateurs au sein du système scolaire, réussite de tous les élèves…

TROIS RAISONS D'ADHÉRER

- **Rejoindre un groupe de parents pour discuter de tout ce qui concerne l'école, la classe, le système éducatif au sens large, les réformes… Parce que les questions rencontrées ne sont pas isolées, intégrer la FCPE permet un échange constructif et si nécessaire une action collective.**

- **Être actif au sein de la communauté scolaire de son enfant. Les adhérents FCPE servent de relais entre l'ensemble des parents, la direction, l'équipe enseignante. Ils jouent un rôle important dans les instances de l'établissement : conseils d'école, de classe, de discipline, d'administration… Ces derniers décident des orientations et de la gestion de l'établissement.**

- **Défendre des principes et des objectifs tels que la laïcité, la gratuité, le droit à la même qualité d'instruction pour tous,la santé, le respect des droits des élèves et des parents. Cette action est l'affaire de tous : elle doit être menée dans les établissements avec l'administration,au niveau départemental avec les autorités académiques et rectorales, au niveau national avec le ministère de l'éducation.**

CRÉER UN CONSEIL LOCAL

Vous souhaitez participer à la vie de l'école de votre enfant et y représenter les parents ? Avoir votre mot à dire et agir sur les conditions de scolarité ? Vous pouvez rejoindre ou créer facilement un groupe local Fcpe dans votre établissement scolaire : il suffit que deux ou trois parents y décident de prendre en main la représentation des parents.

Comment faire ?

C'est simple : contacter le secrétariat de la Fcpe, adhérer à quelques-uns (bulletin p.8), et, avec l'aide d'un responsable départemental, se faire connaître auprès des institutions et lancer une ou des réunions d'information pour les familles. Puis constituer une liste pour participer aux élections des parents les **9 et 10 octobre** et ainsi pouvoir représenter les parents dans les instances officielles.

Attention cependant : il est nécessaire de lancer la démarche le plus tôt possible en septembre pour les élections d'octobre

COMMENT NOUS CONTACTER :

Tél : 01.46.77.83.80 /07.67.27.83.54
Email : contact@fcpe94.org
Facebook : https://fr-fr.facebook.com/fcpe94/
Twitter : https://twitter.com/fcpe94

Ou en venant nous voir :
Les lundi-Mardi-Mercredi- Jeudi- Vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h.
Conseil Départemental des Parents d'Elèves
des écoles publiques du Val-de-Marne
27 rue Waldeck-Rousseau
94600 Choisy-le-Roi

Le congrès départemental 2020 c'est à Villejuif le 7 novembre ! Venez nombreux ! Salle polyvalente de l'école élémentaire Simone Veil de Villejuif. RDV dès 9h !

La crise sanitaire a entraîné le report du congrès départemental prévu en juin. Celui –ci se tiendra finalement le 7 novembre.

Cette journée de réflexion et d'échanges entre parents de tout le département est un moment important dans la vie des conseils locaux. Cette année, il prendra une résonance particulière car l'an dernier, lors d'un congrès extraordinaire, les statuts actualisés du CDPE ont été votés, il nous reste donc à acter des règlements intérieurs réactualisés.

Des groupes de travail animés par des administrateurs départementaux se sont réunis toute l'année dernière. Ils posent le cadre réglementaire du fonctionnement interne des conseils locaux, des unions locales et du CA du CDPE. Ce congrès 2020 sera donc marqué par ces votes.

Les modifications proposées sont importantes car les règlements intérieurs dataient de 1967. Celle-ci changeront pour certaines, si elles sont votées, profondément l'existant. L'AG de rentrée des adhérents portera cette question à l'ordre du jour afin qu'elle soit débattue. Ce congrès départemental est donc à ne pas rater. Nous vous y attendons nombreux !

Des formations gratuites au service des parent d'élèves FCPE.

Créer ou animer un conseil local, le rôle du trésorier, connaître les droits des parents d'élèves, le rôle des représentants parents au conseil d'école, au conseil d'administration des collèges et des lycées, ou encore, le handicap et l'inclusion scolaire… tous ces thèmes sont abordées lors des formations organisées par les administrateurs départementaux de la FCPE du Val-de-Marne.

Nouveauté cette année, nous vous proposons de tenir les sessions de formation en présentiel et en distanciel afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Si vous souhaitez tenir une session de formation supplémentaire, pour votre union locale par exemple, ou pour proposer une nouvelle thématique, vous pouvez nous contacter et nous nous déplacerons pour organiser et animer la formation.

N'hésitez pas, c'est gratuit, et les échanges avec les participants sont aussi riche que la session elle-même !

Retrouvez le calendrier des formations proposées sur notre site internet fcpe94.jimdo.fr ou sur notre page facebook @ fcpe94 – ce calendrier est régulièrement mis à jour, pensez à regarder de temps en temps ;-)

Date	Thématique	Horaire et lieu
Jeudi 27 aout 2020	Préparer la rentrée	20h CDPE Choisy le Roi
Jeudi 10 septembre 2020	Animer/créer un conseil local FCPE	20h CDPE Choisy le Roi
Jeudi 24 septembre 2020	Animer un conseil local / rôle du trésorier	20h30 en distanciel (par internet)
Mardi 6 octobre	Élections des représentants de parents d'élèves	20h CDPE Choisy le Roi
Mercredi 7 octobre 2020	Handicap et inclusion scolaire	20h CDPE Choisy le Roi
Mardi 13 octobre 2020	Être acteur au conseil d'école	20h CDPE Choisy le Roi
Lundi 2 novembre 2020	Le rôle des parents d'élèves au conseil de classe	20h CDPE Choisy le Roi
Jeudi 5 novembre 2020	Le rôle des parents d'élèves au conseil de classe	20h30 en distanciel (par internet)
Jeudi 5 novembre 2020	Être élu.e au conseil d'administration	20h CDPE Choisy le Roi
Jeudi 12 novembre 2020	Être élu.e au conseil d'administration	20h30 en distanciel (par internet)
Jeudi 19 novembre 2020	Le conseil de discipline	20h CDPE Choisy le Roi

Crise sanitaire quel bilan pour quelles perspectives ?

Depuis le 16 mars la France fait face à une crise sanitaire sans précédent. Au-delà du bilan humain, plus de 30.000 décès, cette crise emmène avec elle de nombreuses conséquences.
Sur le plan de l'Education, le confinement et la mise en place d'un enseignement à distance à marche forcée a renforcé les inégalités sociales et la mise à mal des missions de l'enseignant. C'est bien cette logique de déstabilisation autoritaire dont Mr Blanquer a fait à nouveau preuve.
Ce dernier a géré cette crise sanitaire à coup de communication via les médias de masse, à coup d'exigences et d'injonctions paradoxales : il faut assurer la continuité pédagogique sans en donner les moyens aux enseignants et aux familles, tout en accueillant physiquement une majorité d'élèves, tout en garantissant la baisse du décrochage scolaire, tout en imposant des protocoles sanitaires stricts et ce, dans des délais de réalisation intenables.
Cette situation kafkaïenne s'est imposée à la communauté éducative dans son ensemble contrairement à ce que le gouvernement à chercher à nous faire croire en cherchant à diviser.
Au-delà, cette crise sanitaire fut l'occasion d'une nouvelle attaque contre l'égalité de tous les élèves et l'exigence d'une Education à caractère Nationale ; principes et valeurs fondatrices de la FCPE.

Le monde d'après

Je confine, tu confines.....nous déconfinons !!
L'annonce est tombée , après la période de retour à l'école sous forme de volontariat le 22 juin , le ministre veut que tous les élèves de France soient de retour en classe avant la fin de l'année ..... enfin presque tous. Finie cette école à la maison décriée par les uns, plébiscitée par les autres , orchestrée par les enseignants avec toute leur imagination, leur dévouement , leur ingéniosité à réinventer l'instruction autrement.....malgré les consignes changeantes, les contradictions ministérielles , le manque d'outil et de matériel professionnel , ils ont , dans leur grande majorité, fait face !!
Le 22 juin est donc arrivé... Les élèves sont retournés en classe, certains par niveaux, par demie journée .....pour une semaine , huit jours ouvrables tout au plus .... conseils de classes inclus . Le ministre voulait un retour en classe avant l'été c'est chose faite !! Et après ?
Ce fameux monde d'après dont on nous a parlé du 16 mars au 11 mai , ce monde où il allait falloir vivre avec un virus dangereux, mortel souvent, cette nouvelle façon d'envisager la vie en collectivité, de réinventer l'école , les moyens qu'on allait y mettre , le soutien psychologique apporté aux enfants lors du retour en classe, la fourniture de masques, de gel....
Un rêve...vite rattrapé par cette nouvelle carte scolaire qui contre toute attente nous supprime encore des classes , nous impose des fermetures, ne nous propose pas ou peu d'ouverture...
C'est ça le monde d'après ? Des classes de 6ème à 30 élèves ? Des AVS nommées en Janvier ? Des cours de langues à 28 ? C'est ça le monde d'après ? Des dortoirs de maternelle saturés où les professeurs demandent aux parents le matin s'ils peuvent garder leur enfant l'après midi par manque de place ? C'est ça le monde d'après ? Où sont les infirmières scolaires ? C'est ça le monde d'après ? Les médecins scolaires ? C'est ça le monde d'après ? Et en septembre ce monde d'après aura t il pu apprivoiser ces normes de distanciation impossibles à mettre en place dans nos établissements... ces classes surchargées dont on réclame depuis longtemps la baisse d'effectif ...ces règles d'hygiène drastiques incluant des lavages de mains fréquents dans des établissements où souvent même l'accès aux sanitaires est soumis à des créneaux horaires et où le manque de savon, de papier est légion de la maternelle au lycée...

Peut-être que le monde d'après c'est à nous de le façonner, de l'imaginer, de l'imposer pour nos enfants, pour leur avenir. VENEZ .....ON VOUS ATTEND !!

Étudier : un choix, un droit !

Après une fin d'année difficile, l'inquiétude, l'angoisse et le stress sont de nouveau le quotidien de milliers de lycéens. En effet, les nouveaux bacheliers sont encore 52 000 sans proposition d'affectation dans Parcoursup à la date du 20 juillet.
C'est un bien triste record depuis la mise en place de cette application censée recueillir et gérer les vœux des futurs étudiants de l'enseignement supérieur.
Un chiffre jamais atteint selon la conférence des présidents d'universités mais qui révèle le manque criant de place dans l'enseignement supérieur. La crise sanitaire a certes, provoqué un afflux important de nouveaux bacheliers mais depuis des années la capacité d'accueil des universités ne répond pas aux demandes sans cesse croissantes et la sélection s'amplifie. Il est urgent que le gouvernement investisse dans l'avenir en abondant le budget de l'enseignement supérieur entre 150 et 300 millions d'euros comme le demandent les syndicats étudiants, enseignants et la conférence des présidents d'universités.
« Quoi qu'il en coute » ces quelques mots prononcés par le Président de la République ne doivent pas rester lettre morte, un plan d'urgence est plus que jamais indispensable pour accueillir l'ensemble des bacheliers 2020.

Sans lycée : contacter le conseil départemental du val de Marne 0800 24 94 94

Sans fac : avec l'UNEF, l'UNL, le SAF, et l'association PLUS, la FCPE accompagne chaque jeune sans inscription ou n'ayant pas eu accès à la filière de son choix, et invite tous les jeunes dans cette situation à nous contacter via le site internet sos-inscription.fr ou la hotline 0 806 079 069.

2020 L'année du confinement, l'année de la réforme du lycée...

Le 15 mars 2020, l'école s'est arrêtée pour nos enfants. Si certains étaient contents d'être « en vacances », cela n'a pas duré longtemps ! En effet, ce confinement n'a pas été vécu de la même façon par tout le monde. Et oui, tous nos enfants n'ont pas été égaux devant le confinement, notamment dans nos quartiers les plus populaires.

Un élément important a pesé : l'absence de collectif et de socialisation. Ne plus aller en classe, ne plus voir les copains, ne plus aller dans la cours de récréation… ses traumatismes ont touchés plus d'un enfant. Ainsi, l'égalité des chances a été inexistante.

En effet, certains enfants n'avaient la possibilité de se connecter à internet, d'avoir un enseignement à distance stable et l'accompagnement nécessaire qui va avec - certains élèves ne pouvant avoir l'aide de leurs parents. Et lorsque M. Blanquer, Ministre de l'Education Nationale, a annoncé le dé-confinement, là encore, tous les enfants n'étaient pas logés à la même enseigne puisque, contrairement à ce qui avait été annoncé, tous les élèves n'ont pas pu retrouver le chemin de l'école, du collège ou du lycée. Par conséquent, l'égalité d'accès aux savoirs n'était toujours pas au rendez-vous !

Parlons de la réforme du lycée.
Les élèves de première ont été la toute première génération à subir de plein fouet cette réforme. Ils l'ont découvert au fur et à mesure des jours sans savoir à quoi s'attendre. Mise en place trop rapidement, sans tenir compte des avis des différents acteurs de la communauté éducative cette réforme fait la démonstration de son caractère sélectif.
Il faut noter que le grand oral apparaît dans le nouveau Bac. Rappelons que c'est seulement au mois de février dernier que les enseignants ont su de quoi il retournait. Ce grand oral est dédié aux deux spécialités prises en terminale ainsi qu'aux capacités argumentaires. Du fait du contexte sanitaire, les élèves n'ont évidemment pas pu aborder ce point au 3ème trimestre.

D'autre part, les programmes des différentes spécialités sont imbuvables, tant pour les élèves, que pour les professeurs et M. Blanquer a donc demandé, en pleine période de Covid une mise en ordre : alléger le français en diminuant le nombre de textes a étudier, revoir l'anglais qui ne sera plus axé sur l'oral, et, remettre des mathématiques pour ceux qui en ont besoin…

Témoignage d'une année mouvementée à R. Rolland (Ivry)

Cette année scolaire aura été une année de mobilisation intense au lycée Romain Rolland à Ivry-sur-Seine, aussi bien du côté des représentants des parents d'élèves FCPE, que des professeurs et des élèves. Tout d'abord, dès septembre, ce sont cinq postes qui n'étaient pas pourvus à la rentrée, obligeant les parents d'élèves à multiplier les courriers en direction du rectorat et à occuper l'administration du lycée. En décembre démarre le mouvement contre la réforme des retraites, avec une forte mobilisation de professeurs, d'élèves et un soutien des parents d'élèves. Viennent ensuite les épreuves anticipées du nouveau baccalauréat pour les élèves de Première (E3C). Ces épreuves sont d'abord programmées fin janvier, puis reportées en février et enfin en mars. Elles n'auront finalement pas lieu, puisque l'accès au lycée étant bloqué les jours où elles étaient programmées. Ces épreuves cristallisaient le mécontentement de la communauté éducative, des parents d'élèves et des élèves qui voient dans la réforme du baccalauréat une atteinte du bac national puisque le contrôle continu représente 40% de la note finale. Bien d'autres points de la réforme du bac sont contestés, à l'image de la forte mobilisation des professeurs, démarrée l'année dernière dans la France entière avec la rétention des notes du bac. En février, nous apprenons que le rectorat a diminué drastiquement le nombre d'heures allouées (par élève) au lycée Romain Rolland pour la rentrée prochaine. S'ensuit de nombreux courriers de la part des professeurs et des parents d'élèves pour demander une audience au rectorat. Mi-juin, une audience est accordée. Le verdict tombe quelques semaines plus tard, le lycée Romain Rolland doit se contenter de l'enveloppe misérable attribuée par le rectorat qui suggère de piocher les heures manquantes dans les nombreuses options qu'offre ce lycée. Les options permettent aux élèves une ouverture culturelle mais la réforme du bac ne le voit pas ainsi, puisque désormais, elles ne rapportent quasiment plus de points sur la note finale du bac (sauf pour le grec et le latin…). Autant dire que la colère des professeurs et des parents d'élèves ne sera pas atténuée par la trêve estivale.

Une pétition en ligne circule toujours (http://chng.it/9Hv2SdPwHV).

SOS RENTREE

POUR QUE CHAQUE JEUNE OBTIENNE UNE AFFECTATION QUI CORRTESPONDE À SON SOUHAIT.

SOS RENTRÉE :
0 800 24 94 94 /
FCPE VAL-DE-MARNE
01.46.77.83.80

Après cette fin d'année scolaire particulière nous nous attendons à de nombreuses demandes d'aide de jeunes sans affectation scolaire à la rentrée prochaine.
Les élèves ont dû faire face pendant le confinement à des choix de spécialités sans avoir passer les épreuves. Certains bacheliers vont devoir repasser les épreuves du bac en septembre au moment ou d'autres feront déjà leur rentrée.
C'est pourquoi, comme tous les ans, les représentants de la FCPE 94 seront aux cotés du Conseil Départemental du 94 et des 26 villes du département pour aider et accompagner les jeunes à trouver un établissement scolaire pour les accueillir.

UN SEUL NUMÉRO : 0800 24 94 94

RENTRÉE 2020 : Annulation de toutes les fermetures de classe, des moyens supplémentaires pour l'avenir et la réussite de nos enfants !

Depuis 2018, le nombre de postes alloués dans l'académie de Créteil est en baisse passant de 682 en 2018 à 225 à la rentrée 2020, et ce, alors que les effectifs sont en augmentation.
Pour la rentrée prochaine, la dotation exceptionnelle pour les écoles du Val-de-Marne se traduit par 0 poste supplémentaire, sacrifiant ainsi des milliers d'écoliers.
Il est même prévu 102 fermetures de classes dans le 1er degré dans le Val de Marne, 19 postes en moins dans les collèges, 4 postes dans les lycées professionnels, et aucun poste alloué aux lycées généraux et technologiques dans l'académie de Créteil. Une rentrée 2020 qui, d'après le Ministre de l'Education Nationale Mr Blanquer, ne pourrait se tenir dans les mêmes conditions que précédemment sera l'une des plus impactées par les logiques comptables.
Les seules réponses apportées par le Ministère sont « les vacances apprenantes » et le « dispositif 2S2C » (Sport, Santé, Culture, Civisme). Or ce que Mr Blanquer dépeint comme « l'école de demain », n'est autre que celle de l'externalisation des enseignements sportifs, culturels et d'éducation civique,
et de la territorialisation de l'éducation.
Les conséquences sociales, psychologiques, économiques et éducatives sont importantes et touchent toutes les familles. L'heure n'est pas à la baisse des moyens et aux économies mais à la nécessaire prise en compte des besoins éducatifs des élèves après près de 6 mois sans école ou si peu.

La FCPE du Val-de-Marne demande au Ministre d'investir massivement dans des mesures tant éducatives que psychologiques et exige un plan d'urgence incluant :

- L'annulation de toutes les fermetures de classes dans le 1er degré.
- La transformation de toutes les ouvertures conditionnelles en ouvertures fermes.
- La création exceptionnelle de postes pour organiser des classes à effectifs réduits en sortant des quotas standards de l'Education Nationale.
- La création de postes supplémentaires pour renforcer les moyens d'accompagnement en personnels éducatifs, sociaux, sanitaires et médicaux, et le maintien de toutes les décharges de direction.
- Le remplacement systématique et immédiat de tout enseignant absent dès la 1ere journée d'absence.
- Le renforcement des moyens éducatifs, sociaux et médicaux alloués aux établissements du 2nd degré.

Nous appelons les parents à se mobiliser et à envisager dès le 1er septembre 2020 les actions nécessaires pour obtenir les moyens dont nos enfants ont besoin pour réussir.

La pétition « Rentrée 2020 : Annulation de toutes les fermetures de classe, PLAN d'URGENCE pour le 94 » a atteint plus de 2000 signatures, continuons à la faire signer et à la partager sur les réseaux !

Elections des représentants de parents d'élèves : Faites entendre vos voix, VOTEZ FCPE !

L'année scolaire 2019-2020 fut marquée par des évènements forts tels que les mobilisations contre les épreuves d'E3C, la réforme du Lycée et du Bac, les fermetures de classes, les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) et la période de confinement où nos enfants ont été éloignés physiquement de l'école. Durant ce temps, la FCPE 94 a été présente sur le terrain aux côtés des élèves, des parents et des enseignants pour dénoncer ces réformes, réclamer de meilleures conditions de travail et plus de moyens humains et matériels dans les écoles de la République. Cette représentativité de terrain fut possible grâce à VOUS !

En votant pour les représentants FCPE aux élections d'Octobre 2019, nous avons pu conserver la place de 1ère fédération de représentants de parents d'élèves en France. Grâce à vous la FCPE 94 a pu pérenniser ses conseils locaux et en mettre de nouveaux en place afin d'œuvrer pour la sauvegarde de l'école publique aux niveaux local et départemental.

La FCPE locale est présente sous forme de conseils locaux dans les écoles du 1er degré et dans les collèges et lycées du 2nd degré dans tout le Val-de-Marne. Les représentants de parents élus siègent aux conseils d'école et aux conseils d'administration de ces établissements et participent par leurs votes aux prises de décisions permettant d'améliorer le quotidien de nos enfants. Nos représentants de parents d'élèves sont également présents dans diverses instances au sein des écoles, collèges et lycées.

Nous siégeons dans les instances telles que le CDEN (comité départemental de l'Éducation National), les commissions d'affectations, les commissions d'appel, les commissions disciplinaires, les réunions avec le Recteur, la DASEN (Directrice académique des services de l'Éducation nationale), la DSDEN (Direction des services de l'Éducation nationale), le Conseil Départemental, la Région île-de-France, les Mairies et de nombreux autres acteurs de l'Éducation nationale à nous de le faire savoir !

Grâce à VOUS, les parents FCPE ont pu continuer les discussions et faire entendre la voix des parents durant cette rude période de confinement pour obtenir une reprise des cours dans les meilleures conditions sanitaires possibles pour nos enfants.

Grâce à VOUS, les parents FCPE ont pu œuvrer pour que l'école de la République ne laisse aucun élève sur le carreau.

Grâce à VOUS, en octobre 2020, les élections de parents d'élèves seront un MOMENT FORT de la vie démocratique et permettront de poursuivre les luttes et discussions entamées auprès de ses divers interlocuteurs dans l'intérêt de nos enfants.

Les 9 et 10 octobre 2020, choisissez la défense du service public d'éducation nationale gratuit, laïque pour la réussite de tous les élèves, VOTEZ FCPE !

Bulletin d'adhésion FCPE Val-de-Marne 2020-21

Nom, prénom du parent 1 : .....

Nom, prénom du parent 2 : .....

Tél. 1. : ..... Tel. 2 : .....

E-mail(s) : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

ADHÉSION (une adhésion par famille)

- cotisation : ..... 17 €
- cotisation de solidarité ..... 50 €
  17 € après réduction d'impôt
- don : ..... _____ €
  Un reçu fiscal vous sera envoyé par le CDPE après la réception de votre règlement

ABONNEMENTS (Tarifs réservés aux adhérents FCPE)

- «La revue des Parents»
  tarif adhérents - revue nationale (6 numéros) ..... 3.35 €
- tarif normal ..... 6 €

Merci de remplir très lisiblement
Bulletin à remettre au conseil local
ou à défaut au Conseil départemental FCPE

	nom et prénom	*établissement	classe
1er enfant			
2e enfant			
3e enfant			
4e enfant			

JE DÉSIRE PARTICIPER AUX ACTIVITÉS

- Candidat(e) au Conseil d'école (maternelle, élémentaire)
- Candidat(e) au Conseil d'administration (collège, lycée, lycée professionnel)
- Délégué(e) au Conseil de classe

*Si vous avez des enfants dans plusieurs établissements, réglez votre adhésion au conseil local de votre choix et entourez-le dans le tableau ci-dessus. Afin de vous faire connaître, retournez un bulletin au conseil local de chacun de vos enfants, en précisant celui où vous avez adhéré.

Date et signature :

FCPE 94
27 rue Waldeck Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
01.46.77.83.80
www.fcpe94.org

PON CONSEIL LOCAL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°78/18 du 6 janvier 1978, modifiée, vous disposez du droit d'accès, de communication et de rectification des informations vous concernant.